Fondation Abbé Pierre

UN COMBAT EN HÉRITAGE

ACTES SUD

Extrait de la publication

Extrait de la publication

PRÉSENTATION

Hiver 1954 : des milliers de “couche-dehors” dorment dans les rues ou des abris de fortune car la France manque de logements. Un bébé meurt de froid dans la cité de dépannage des Coquelicots, édifiée par les compagnons d’Emmaüs. Le 1er février 1954, l’abbé Pierre s’écrie : “Mes amis, au secours… Chaque nuit, ils sont plus de 2 000 recroquevillés sous le gel, sans toit, sans pain, plus d’un presque nu…” L’appel est entendu et déclenche “l’insurrection de la bonté”. Les fonds collectés permettent de construire des cités d’urgence puis des logements sociaux. Après cet appel historique, les initiatives de l’abbé Pierre en faveur du logement se poursuivent des années 1960 aux années 1980.

Créée en 1990, la Fondation Abbé Pierre a pour vocation de continuer le combat de son créateur et d’apporter une aide concrète aux personnes sans domicile ou mal logées. Grâce à ses donateurs, elle soutient la production de logements, lutte contre les taudis, accueille et accompagne des familles en difficulté, finance des actions de solidarité internationale… Dans l’esprit d’“insolence mesurée” de l’abbé Pierre, la Fondation interpelle les pouvoirs publics et les décideurs, et publie chaque année un rapport devenu, par ses chiffres et ses analyses, un document de référence sur le mal-logement.

L’abbé Pierre est décédé le 22 janvier 2007. La Fondation tâche d’être à la hauteur de son héritage : “Sur ma tombe, à la place de fleurs et de couronnes, apportez-moi la liste des familles auxquelles vous aurez donné la clé d’un vrai logement.”

Extrait de la publication

Préface de Louis Besson, ancien ministre du Logement.
Avec la participation de Thierry Delahaye.

Photographie de couverture : © Seb!Godefroy

© ACTES SUD / Fondation Abbé Pierre, 2014
pour la présente édition
ISBN 978-2-330-03126-8

Extrait de la publication

FONDATION ABBÉ PIERRE

Un combat en héritage

Avec la participation
de Thierry Delahaye

ACTES SUD / Fondation Abbé Pierre

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Sur ma tombe, à la place de fleurs ou de couronnes, apportez-moi les listes des milliers de familles, de milliers de petits enfants, auxquels vous aurez pu donner les clés d'un vrai logement.

Abbé Pierre,
extrait du discours prononcé à la Sorbonne,
le 2 février 2004.

Extrait de la publication

Extrait de la publication

“IL FAUT DU TEMPS POUR QUE LES CHOIX DEVIENNENT IRRÉVERSIBLES…”

La création de la Fondation Abbé Pierre est contemporaine de la préparation, de la discussion et de l’adoption de la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, à laquelle on a donné bien improprement mon nom alors qu’elle fut élaborée en valorisant réflexions et propositions de toutes les associations agissant dans le domaine de l’insertion par le logement.

Lorsque je suis arrivé au ministère du Logement, fin mars 1989, il était de coutume que les conseillers informent le nouveau ministre des déclarations récentes de l’abbé Pierre et des demandes qu’il avait adressées à l’État. Il semblait de bonne pratique de le rencontrer afin de bien connaître ses positions et, mieux encore, d’en tenir compte. Je n’avais pour ma part qu’une connaissance pragmatique du logement, celle d’un élu de terrain.

C’était à la fin des années 1960, avec trois types de difficultés : celles liées à l’acceptabilité des projets de construction par les habitants “autochtones” qui, par définition, sont quant à eux logés et ne mesurent pas toujours les besoins en logements ; celles qui consistent à maîtriser le foncier nécessaire, pour les bâtiments d’habitation à édifier mais aussi – bien souvent – pour les équipements d’accompagnement à réaliser ; celles enfin tenant à la mobilisation d’opérateurs et, à l’époque, à l’obtention des financements pour tout ce qui concernait – comme aujourd’hui – le locatif social mais aussi l’accession sociale à la propriété.

J’avais alors pris conscience que les élus locaux étaient face à une situation où le choix facile – et donc confortable – était de retenir les promoteurs qui se proposaient et dont les programmes,

Extrait de la publication

consacrés à des acquéreurs solvables, n'exigeaient aucun effort financier local… C'était évidemment écarter les réponses qu'apporte le logement locatif social aux besoins des moins aisés de nos concitoyens… sans parler de ceux qu'on a ensuite dénommés "les exclus". Toutes ces données m'avaient profondément interrogé et j'avais conscience que tous les éléments étaient réunis pour que l'urbanisation dans notre pays soit synonyme de concentrations ou d'exclusions… et souvent les deux à la fois !

Bref, il fallait changer la donne du logement social et très social. J'ai été aidé en cela par la richesse de la réflexion associative. Au premier rang des contributeurs, la jeune Fondation – qui n'en avait pas encore le statut administratif – et ses premiers dirigeants qui se sont impliqués dans l'invention de nouveaux outils pour agir plus efficacement en faveur du "droit au logement". Le plus déterminant a sûrement été la reconnaissance de la maîtrise d'ouvrage associative et son accès aux financements du logement social, lui permettant une fonction de production de logements très sociaux ou d'insertion…

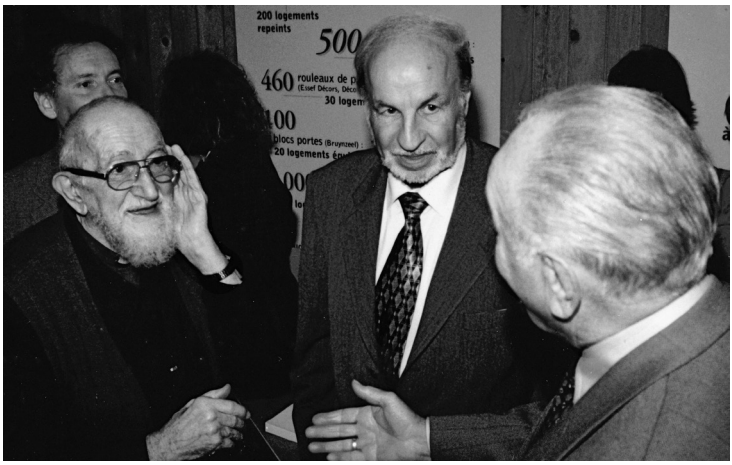

L'abbé Pierre et Louis Besson.

Lors de l'élaboration de textes, j'ai pu côtoyer l'abbé Pierre, certains jours l'homme respecté pour son engagement sans faille, d'autres le militant plus rugueux, et toujours ce mélange

Extrait de la publication

attachant d'intelligence et de spontanéité. Cette rencontre professionnelle – humainement exceptionnelle – m'a profondément et durablement marqué. Quand il a obtenu la création du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, en décembre 1992, l'abbé Pierre a exprimé un souhait à sa façon, c'est-à-dire une quasi-exigence : que l'on m'en confie la présidence. En mars 1992, quand la Fondation avait obtenu la reconnaissance d'utilité publique, l'Abbé s'était effacé derrière André Chaudières à la présidence du conseil d'administration, au sein duquel j'ai siégé jusqu'à ma reprise de la responsabilité ministérielle du Logement, en 1997. Ministère, Fondation, Haut Comité : trois lieux qui partageaient une même exigence en réaction à l'exclusion des publics les plus défavorisés.

Mais revenons à la Fondation Abbé Pierre. Elle est née d'une intuition d'André Chaudières, qui présidait alors la société HLM Emmaüs, et de quelques-uns de ses proches amis. Selon certains témoignages, l'abbé Pierre, bien que conscient des enjeux du financement de toute action concernant le "logement", n'était pas favorable à l'utilisation de son nom. Par coquetterie, diront quelques-uns, il laissait entendre : "On m'a un peu forcé la main." Quelques années plus tard, il convenait d'avoir fait taire ses scrupules devant l'utilité des tâches conduites. La Fondation est-elle toujours indispensable ? Malheureusement, oui : elle l'était au début des années 1990, elle l'est encore aujourd'hui. Et l'explication tient aux dimensions exceptionnelles du "droit au logement" !

Quand l'abbé Pierre se battait pour que les familles "sans toit" obtiennent "la clé d'un vrai logement", on savait quels besoins vitaux il voulait satisfaire… Un logement, c'est le passage obligé pour l'autonomie et pour l'épanouissement des personnes. Un logement, c'est une adresse, et comment trouver un emploi sans pouvoir donner une adresse ? Un logement, c'est la possibilité de fonder un foyer et d'y accueillir les enfants désirés. Un logement suffisamment spacieux, c'est une des conditions de scolarités convenablement accomplies. Un logement sain met à l'abri des désastreuses conséquences sanitaires de l'insalubrité. Un logement assuré dans la durée, c'est la possibilité de créer du lien social avec son voisinage, une chance d'intégration dans un quartier

Extrait de la publication

ou dans un village. Un logement convenablement confortable, c'est une aide précieuse à l'équilibre et au bonheur de chacun…

Bref, "la clé d'un vrai logement", c'est beaucoup plus qu'une clé ordinaire : passeport pour franchir la frontière entre "exclusion" et "inclusion", c'est en réalité un véritable "passe-partout" pour toutes les exigences élémentaires de la dignité humaine ! Encore faut-il parvenir à en assumer le loyer – et les charges – chaque mois et c'est évidemment tout l'enjeu des dispositifs aidant à la solvabilité des ménages devant les dépenses correspondantes…

L'article premier de la loi du 31 mai 1990 affirme : "Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation. Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans des conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir." Cette "aide de la collectivité" doit s'entendre comme "aide à la personne" et comme "aide à la pierre".

L'aide à la personne est celle qui, chaque mois après paiement du loyer, assure le "reste à vivre" des personnes et des familles… un "reste à vivre" qui doit permettre la couverture des dépenses vitales de toute vie digne ! Aussi la bataille pour l'actualisation régulière de ses barèmes est-elle essentielle au regard de l'amplitude des inégalités de revenu ; et soutenir les demandes de moyens budgétaires qui lui sont nécessaires est d'autant plus légitime qu'il s'agit des prestations sociales dont il est prouvé qu'elles sont socialement les plus redistributrices ! Quant à l'"aide à la pierre", qui a tout le secteur de la construction comme défenseur, elle a été pendant de nombreux exercices victime de sous-consommation car trop d'opérations étaient bloquées faute de foncier.

Cette donnée préoccupante était prise en compte dès la loi du 31 mai 1990. C'est en effet son article 14 qui retire aux communes urbaines comptant moins de 20 % de logements locatifs sociaux l'exercice de leur "droit de préemption urbain" sur des terrains acquis pour réaliser des logements sociaux. André Chaudières avait rapporté une situation qui avait indigné les militants de l'association API Provence : l'utilisation de ce droit de

Extrait de la publication

préemption par une ville qui avait ainsi fait obstacle à un projet de foyer de travailleurs migrants. Il a cependant fallu attendre dix ans, après que la loi d'orientation pour la ville eut été vidée de sa substance, pour qu'une nouvelle loi, la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain), inscrive l'obligation faite aux villes de construire 20 % de logements sociaux dans un objectif de mixité sociale. Et encore quelques années pour que, au gré des changements de majorité parlementaire et de textes complémentaires, la loi soit enfin acceptée, à défaut d'être appliquée par toutes les communes. Le tableau du déshonneur publié par la Fondation joue alors son rôle d'aiguillon !

Je n'oublierai jamais qu'une des dernières actions publiques spectaculaires de l'Abbé fut sa venue à l'Assemblée nationale, le 24 janvier 2006… en fauteuil roulant. Un amendement parlementaire devait venir en discussion et il risquait de beaucoup affaiblir la portée de l'article 55 de la loi SRU, celui-là même qui créait l'obligation des 20 % de logements locatifs sociaux dans chaque commune. Avec toute l'énergie qui lui restait, l'abbé Pierre a dit haut et fort, dans les couloirs du palais Bourbon, sa colère. Force est de constater que, de fait, pour la confirmation de ce texte dans les fondamentaux de notre législation, c'était la bataille finale et il l'a si bien remportée que Cécile Duflot, au nom du gouvernement, vient de porter ce minimum de 20 % à 25 %… avec une acceptation qui aurait comblé notre cher Abbé !

Le temps du logement est un temps long, sur le plan des budgets, de l'urbanisme ou de la construction. Et davantage encore sur le plan des mentalités. Oui, il faut bien du temps – et une action permanente comme celle de la Fondation Abbé Pierre – pour que les choix deviennent irréversibles…

Dans les faits, si un gouvernement veut agir pour davantage d'égalité sociale, il s'expose à l'échec s'il n'agit pas résolument et ambitieusement sur le logement. Pour avoir eu la responsabilité gouvernementale du logement, j'ai toujours reçu les actions – et les critiques – de la Fondation comme une aide fort utile… En effet, la lutte contre la plus insupportable des inégalités, le manque d'un toit, justifie des efforts publics à tous niveaux, de la commune à l'État, pour alléger la charge du foncier comme

Extrait de la publication

le coût de la construction et déboucher sur des loyers plus accessibles : en la matière, de la part de quelque niveau de collectivité publique que ce soit, se défausser est inacceptable ! Pour l'"aide à la personne", l'actualisation de son montant, année après année, doit être rigoureusement assurée… Pour les deux types d'aide, c'est donc une vigilance et une action dans la durée qui sont indispensables et la Fondation y concourt !

Je suis heureux que – fidèle aux priorités de l'abbé Pierre – la Fondation soutienne aujourd'hui une large part de la production "associative" de logements très sociaux et que son action lui donne toute crédibilité dans ses luttes quotidiennes pour que soient sanctuarisées les dépenses publiques les plus vitales, celles consacrées au logement. Et tant pis, cher Abbé, si c'est encore votre nom qui mobilise si largement – croyants et non-croyants – autour du rapport annuel sur le mal-logement : même sans vous, votre inspiration survit et elle sert toujours cette grande cause et ses combats justifiés par les drames humains qu'elle veut prévenir ou auxquels elle veut remédier… Alors, quand on applaudit l'action de la Fondation, c'est aussi à vous que l'on dit merci !

Louis Besson,
ancien ministre du Logement,
ancien président du Haut Comité
pour le logement des plus défavorisés.

Extrait de la publication

LA FONDATION ABBÉ PIERRE ET LE LOGEMENT

Afin de marquer le soixantième anniversaire de l'"appel" lancé le 1er février 1954 par l'abbé Pierre en faveur des mal-logés, nous, responsables de la Fondation Abbé Pierre, avons souhaité raconter l'histoire de celle-ci pour expliquer à un public sensibilisé aux questions sociales, et notamment aux donateurs de la Fondation, comment son action s'inscrit dans la continuité du combat de l'abbé Pierre pour le logement.

Celui-ci a débuté quelques années avant le fameux appel de 1954. Dès 1950, des baraquements et des maisons sont construits par les compagnons d'Emmaüs, chiffonniers-bâtisseurs. La France d'alors compte 7 millions de mal-logés, dont 800 000 personnes sans abri ou vivant dans des taudis pour la seule région parisienne. Dans l'urgence, il faut parfois recourir à des habitations peu orthodoxes : toiles de tente, wagons de chemin de fer, carcasses d'autobus installées dans une clairière…

Les fonds collectés par l'abbé Pierre grâce à "l'insurrection de la bonté", en février 1954, permettent d'édifier dans les mois qui suivent les premières cités d'urgence "en dur". L'abbé obtient le vote d'une loi interdisant les expulsions de locataires pendant la période hivernale. Au sein du mouvement Emmaüs sont créées une société anonyme HLM pour financer et gérer des logements sociaux, ainsi que des sociétés coopératives de construction pour favoriser l'accession sociale à la propriété. S'y forment également des associations d'aide aux sans-logis, qui gèrent des centres d'accueil et organisent le squat de bâtiments vides ; elles se réuniront dans une union nationale, qui fondera le syndicalisme du

Extrait de la publication

logement et deviendra en 1957 la Confédération générale du logement.

Ce combat de l'abbé Pierre en faveur du logement se poursuivra dans les années 1960 à 1980, parallèlement aux activités des communautés Emmaüs, centrées sur la récupération et le recyclage, et au développement de l'action internationale. La SA HLM Emmaüs participe en région parisienne à l'effort de construction de logements sociaux dans le cadre de la politique dite "des grands ensembles".

Les années passant, la crainte de la disparition de l'abbé Pierre incite certains responsables dans et hors le mouvement Emmaüs à créer une structure habilitée à recevoir les dons et legs qui lui sont faits à titre personnel. En octobre 1987, lors de rencontres internationales organisées dans le cadre de l'Année mondiale des sans-abri à l'initiative de l'ONU, l'idée d'une fondation est lancée par André Chaudières, président de Logement pour tous, association créée au début des années 1980, et de la SA HLM Emmaüs Habitat.

Les statuts de l'association de préfiguration sont déposés en janvier 1988, la Fondation voit le jour en 1990 et est reconnue d'utilité publique en 1992. Elle a pour vocation d'apporter une aide concrète aux familles rencontrant de graves difficultés de logement, et de susciter et encourager toutes les initiatives en la matière. Dans l'esprit d'"insolence mesurée" de l'abbé Pierre, il s'agit également d'exercer une mission d'interpellation, rendue possible par l'indépendance financière de la Fondation, et de faire connaître et comprendre les situations de mal-logement afin de les résoudre.

En 1997 germe l'idée de réaliser un "Tour de France des mal-logés et des sans-abri", à laquelle l'abbé Pierre adhère avec enthousiasme malgré ses quatre-vingt-cinq ans. Le principe est simple : une étape tous les quinze jours, des dizaines de sites visités pour découvrir les réalisations financées par la Fondation, des débats organisés un peu partout pour sensibiliser les pouvoirs publics et la population aux problématiques du mal-logement : le logement des jeunes, la prévention des expulsions, la création de logements accessibles aux plus démunis, les problèmes de santé liés à l'errance, la lutte contre l'insalubrité…

Extrait de la publication

La Fondation a ainsi porté les idées de son fondateur, “récupérateur, mais irrécupérable”, ainsi qu’il l’avait déclaré lui-même, inventeur de “la loi du tapage médiatique” selon Bernard Kouchner, père de Médecins sans frontières et concepteur de l’ingérence humanitaire, “prophète, surgissant en temps de disette, prenant la parole avec véhémence et indignation[1]” d’après le sociologue Pierre Bourdieu. Tandis que sa marionnette s’agitait dans *Les Guignols de l’info*, sur Canal +, l’abbé Pierre construisait avec les équipes de sa Fondation les bases d’une action humaine et professionnelle tournée vers “le plus souffrant”. Il le fit jusqu’à sa mort, son “départ en grandes vacances” comme il aimait le dire, survenue le 22 janvier 2007.

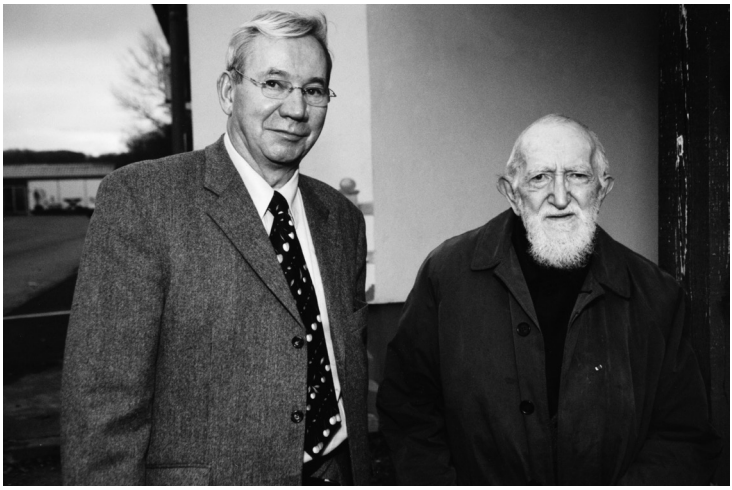

L’abbé Pierre et Raymond Étienne, président de la Fondation Abbé Pierre, lors de l’inauguration de la Pension de famille de Woippy, en décembre 2003.

Aujourd’hui, la Fondation Abbé Pierre intervient dans plusieurs champs : production de logements, actions en faveur de l’habitat, lutte contre les taudis, accès aux droits, accueil et accompagnement de personnes dans les Boutiques Solidarité et

1. Cf. le débat entre l’abbé Pierre et Pierre Bourdieu lors de l’émission *La Marche du siècle* diffusée sur FR3 le 14 avril 1993.

Extrait de la publication

les Pensions de famille, promotion des habitants, solidarité internationale, aides d'urgence, études et sensibilisation, présence territoriale, aide aux associations… Chaque année, elle publie un rapport sur le mal-logement, dont les chiffres et les analyses ont fait un document de référence pour tous les acteurs, publics et privés, du secteur.

La Fondation "reconnue" a eu vingt ans en 2012. Contrairement à Paul Nizan, qui ne voulait laisser "personne dire que c'est le plus bel âge de la vie[1]", j'ose affirmer qu'elle s'est épanouie par et dans ses actes et ses paroles. Ses valeurs, ses principes d'intervention sont restés fidèles à la démarche de l'abbé Pierre : analyser et dénoncer les injustices, proposer des solutions, montrer par l'action que cela est possible. En respectant les personnes elles-mêmes, la Fondation vise à être la voix des sans-voix ; elle n'hésite pas à exprimer son indignation lorsque la sécurité ou l'intégrité des plus défavorisés sont en jeu ; elle entend faire bouger l'opinion publique et développer l'attention envers les plus pauvres ; elle veut changer le regard porté sur eux par la société.

Que toutes celles et tous ceux qui ont participé, participent et participeront à l'atteinte de ces objectifs soient remerciés : donateurs, administrateurs, bénévoles et salariés de la Fondation, associations et entreprises partenaires… Merci de répondre avec nous à la question que posait sans cesse l'abbé Pierre : "Et les autres ?"

Raymond Étienne,
président de la Fondation Abbé Pierre.

1. "J'avais vingt ans. Je ne laisserai personne dire que c'est le plus bel âge de la vie", Paul Nizan, *Aden Arabie*, 1931, réédition La Découverte, 2002.

Extrait de la publication